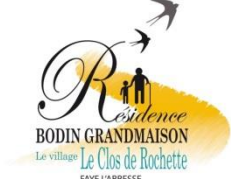


Diffusion le :	<h1>Procès-verbal</h1> <h2><u>Conseil de la Vie Sociale</u></h2> <h3>DU 10/11/2023</h3>	
Réalisé par : L. Mischler		

**Personnes Présentes :**

Guy BROSSARD, Résident,  
 Robert CHAUSSERAY, Résident,  
 Jean FUZEAU, Résident,  
 Renée GAUGUIER, Résidente,  
 Martine GRELLIER, Résidente  
 Marie-Thérèse MAYET, Résidente,  
 Monique PUICHAULT, Résidente,  
 Michelle PITAUD, Résidente,  
 Odile SAUZEAU, Résidente,

Suzanne FRADIN, Bénévole,  
 Véronique MASSICOT, Bénévole,

Annie AUMOND, Représentante des familles, Fille de M. et Mme RAMBAULT,  
 Véronique COGNY, Représentante des familles, Fille de Mme COGNY,  
 Françoise JUBIEN, Représentante des familles, Fille de Mme PELLE,  
 Jean-Luc MOREAU, Représentant des familles, Fils de Mme MOREAU,

Séverine GALISSON, Représentante des professionnelles élue, Psychologue,

Anne BENETREAU, Représentante des usagers, CDCA,

Florence ERRISSE, Animatrice,  
 Nadine HUMEAU, Adjointe des cadres hospitaliers, Responsable accueil, facturation, comptabilité,  
 Ludovic MISCHLER, Représentant de l'organisme gestionnaire, Directeur,

**Personne excusée :**

Anne CANTIN, Représentante du personnel de soins, Infirmière coordinatrice,

Le Directeur remercie toutes les personnes présentes et débute la séance par un tour de table.

Il expose ensuite l'ordre du jour :

- Procès-verbal du dernier CVS
- Règlement intérieur du CVS
- Budget : Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses 2023 + Décision modificative
- Budget : Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses 2024
- Expression des résidents
- Expression des familles
- Questions diverses

## 1. Procès-verbal du CVS du 4 avril 2023

Le Directeur indique que le compte-rendu du dernier CVS a été adressé aux différents participants avant la réunion.

Mme Bénétreau formule une remarque concernant le suivi du questionnement concernant le stockage des vêtements, le Directeur précise que l'espace de l'établissement ne permet pas de disposer d'un espace « garde-robe » pour les résidents en dehors de leur espace de vie. Il a été convenu que les vêtements peuvent être placés dans des housses ou des cartons et placés, avec l'aide du personnel, en haut de l'armoire de chaque chambre.

Le compte rendu est ensuite adopté par les membres présents.

## 2. Règlement intérieur du CVS

Le Directeur indique que le règlement intérieur a été adopté lors de la dernière séance du CVS.

Le Directeur précise qu'un président doit être désigné et que deux personnes doivent représenter le CVS au Conseil d'Administration de l'EHPAD. Ces personnes doivent être désignées parmi les résidents ou les représentants des familles.

Le Directeur demande qui souhaite être candidat.

Il n'y a pas de candidature pour ces mandats. Le point sera de nouveau abordé lors du prochain conseil.

## 3. Etat Prévisionnel des recettes et des dépenses 2023 + Décision modificative

Afin de rendre la présentation plus claire, le Directeur revient sur les différents temps budgétaires de l'année :

Calendrier	Enoncé	Objet
AVRIL	Etat réalisé des recettes et des dépenses (ERRD)	Validation du budget exécuté de l'année précédente
JUIN	Etat prévisionnel des recettes et des dépenses	Finalisation du budget prévisionnel de l'année en cours après la réception des informations de l'ARS et du Conseil Départemental
OCTOBRE	Etat prévisionnel des recettes et des dépenses	Présentation du budget prévisionnel de l'année suivante

Il précise également que l'EHPAD assure la gestion de 3 budgets :

### Budget principal : EHPAD

- Ce budget comporte 3 sections tarifaires :
  - **HEBERGEMENT** : Les recettes proviennent des frais de séjour payés par les résidents, cette section comprend les charges à caractère général hôtelier (alimentation, chauffage, eau, électricité, entretien des locaux et des bâtiments, etc...) ainsi qu'une partie de la rémunération du personnel qui y contribue. Le tarif hébergement est fixé par le conseil départemental des Deux-Sèvres.
  - **DEPENDANCE** : Les recettes proviennent du Conseil Départemental et des résidents pour la partie relative à la dépendance partiellement financée par l'APA. Cette section comprend les charges en

lien avec le maintien de l'autonomie, les produits d'incontinence, la rémunération d'une partie des personnels réalisant l'aide aux actes de la vie quotidienne, le complément de la rémunération du personnel de la section hébergement ainsi que la rémunération de la psychologue. Les tarifs dépendance sont fixés par niveau de dépendance selon l'évaluation du GIR par le département.

- **SOINS** : Les recettes proviennent de l'Agence Régionale de Santé. Elles couvrent les charges relatives aux soins (médicaments, dispositifs et équipements ainsi que la rémunération du personnel de soins infirmier et une partie de la rémunération des personnels de soins diplômés aides-soignants ou accompagnant éducatif et social ainsi que les honoraires des médecins, kinésithérapeutes et autres paramédicaux.

#### Budget annexe N°1 : Champ en fermage

Il s'agit des dépenses et des recettes liées à l'exploitation des terres agricoles appartenant à l'EHPAD louées à un agriculteur de la commune pour leur exploitation.

#### Budget annexe N°2 : Village résidence

Il s'agit des dépenses et des recettes liées à l'exploitation du village résidence appartenant à l'EHPAD. Le village comprend 16 appartements, situés dans 8 maisons, loués à des personnes de plus de 60 ans qui ont besoin d'un logement adapté à leur autonomie.

Le Directeur précise que les supports de présentation remis à l'ARS et au Conseil Départemental ont été remis aux membres du conseil concernant l'EPRD 2023 et la décision modificative.

Pour l'année 2023, les résultats sont les suivants :

<i>EHPAD</i> :		Déficit de 215 342,63 €
Dont :	HEBERGEMENT :	Déficit de 76 721,58 €
	DEPENDANCE :	Déficit de 51 895,96 €
	SOINS :	Déficit de 86 725,09 €

*BUDGET ANNEXE Champ en fermage* : Excédent de 220 €

*BUDGET ANNEXE Village-Résidence* : Déficit de 10 515,61 €

Au total, le résultat, tous budgets confondus, est déficitaire de 225 638,24 €.

Ce résultat sera corrigé lorsque les crédits qui viendront en compensation des mesures d'évolution salariales seront notifiées.

La **capacité d'autofinancement** de l'établissement s'élève à 183 791,81 €. Il s'agit du montant des ressources permettant le remboursement des emprunts et le financement des investissements. Un taux de CAF doit être situé entre 5 et 10 % est un indicateur positif de la santé financière de l'établissement, le taux de CAF de l'établissement est de 4.5%.

Les **investissements** réalisés en 2023 sont les suivants :

- Acquisition d'aide à la manutention, de matériel de soins et de lits médicalisés : 82 816,37 €
- Acquisition de matériel de cuisine (Etagères, Climatisation, trancheuse) : 19 043,62 €
- Climatisation des paliers : 28 115 €
- Réparation de la chaudière bois : 6 418,24 €
- Acquisition d'une autolaveuse : 9 406,37 €

- Renouvellement des éclairages par des éclairages basse consommation : 1 100 €
- Changement du système de téléphonie : 45 012 €
- Création du réseau fibre optique : 2 781,42 €
- Renouvellement de matériel informatique : 1 743,43 €
- Pompe de relevage du village résidence : 1 072,03 €
- Etanchéité de la toiture : 3540 €
- Changement d'une porte fenêtre : 2 927,04 €

Le directeur précise que ces éléments seront impactés par les crédits qui viendront en compensation.

Les chiffres concernant l'activité sont présentés :

- Hébergement permanent :
  - Objectif de 98.51 % d'occupation
  - A ce jour : 98.125 %
- Hébergement temporaire :
  - Objectif de 50 % d'occupation
  - A ce jour : 40,13 %

Les tarifs 2023 sont ensuite présentés :

	Tarifs applicables au 01/05/2021 (dépendance 01/06/21)	Tarifs applicables au 01/08/2022 (dépendance 01/06/22)	Tarifs applicables au 01/07/2023 (dépendance 01/06/23)
<b>Tarif hébergement</b>			
Chambre <b>Hébergement classique</b>	<b>47,45 €</b>	<b>48,30 €</b>	<b>51,16 €</b>
Chambre <b>Unité Spécialisée Alzheimer</b>	<b>57,90 €</b>	<b>58,94 €</b>	<b>62,41 €</b>
<b>hébergement temporaire</b>	<b>57,16 €</b>	<b>59,29 €</b>	<b>62,07 €</b>
<b>Tarif dépendance</b>			
GIR 5-6 (ticket modérateur)	<b>5,54 €</b>	<b>5,72 €</b>	<b>5,59 €</b>
	<b>01/05/2021</b>	<b>01/08/2022</b>	<b>01/07/2023</b>
Prix journée moyen			
Tarif moyen (PJ + GIR 5-6)			
HC	<b>52,99 €</b>	<b>54,02 €</b>	<b>56,75 €</b>
USA	<b>63,44 €</b>	<b>64,66 €</b>	<b>68,00 €</b>
Tarif mensuel moyen (base 30 j)			
HC	<b>1 589,70 €</b>	<b>1 620,60 €</b>	<b>1 702,50 €</b>
USA	<b>1 903,20 €</b>	<b>1 939,80 €</b>	<b>2 040,00 €</b>

Le Directeur présente ensuite l'état prévisionnel des recettes et des dépenses 2024.

Le Directeur précise que les supports de présentation remis à l'ARS et au Conseil Départemental ont été remis aux membres du conseil concernant l'EPRD 2024.

Pour l'année 2024, les résultats sont les suivants :

<b>EHPAD :</b>		Déficit de 148 069,16 €
Dont :	HEBERGEMENT :	Déficit de 69 443.14 €
	DEPENDANCE :	Déficit de 56 415.96 €
	SOINS :	Déficit de 22 210.06 €
 <i>BUDGET ANNEXE Champ en fermage :</i> Excédent de 220 €		
<i>BUDGET ANNEXE Village-Résidence :</i> Déficit de 10 515,61 €		

Au total, le résultat, tous budgets confondus, est déficitaire de 158 364.77 €.

Le Directeur précise que ces prévisions ont été réalisées avec une reconduction simple des produits, sans évolution projetée.

La **capacité d'autofinancement** de l'établissement s'élève à 202 155,88 €. Il s'agit du montant des ressources permettant le remboursement des emprunts et le financement des investissements.

Les investissements suivants seront réalisés en 2024 (110.000 €) :

- Acquisition de volets roulants pour la face sud-est du bâtiment Alzheimer Chaufferie 4 500 €
- Acquisition d'une Tovertafel 14 532 € Si subvention de 7 266 € accordée
- Rénovation des fenêtres de la maison Bodin Grandmaison 35 000 € (planification pluriannuelle selon devis)
- Achat d'une tondeuse 7 500 €
- Matériel Médical 5 000 €
- Lit médicalisés 11 500 €
- Matériel informatique 3 000 €
- Rénovation des cuisines du village résidence 5 000 € (Planification pluriannuelle)
- Matériel Hôtellerie 3 000 €
- Wifi + Rénovation des appels-malade 25 000 € (Planification pluriannuelle)

L'activité prévisionnelle visée est de :

- 98,59 % pour l'hébergement permanent
- 50.55 % pour l'hébergement temporaire

#### **4. Expression des Résidentes-Résidents**

Mme Erissé a organisé une réunion de préparation de cette séance le 23/10/2023 à 15h.

La question a été soulevée d'installer une télévision dans la salle de restaurant afin de rendre l'attente du repas plus agréable. Les résidents ne souhaitent pas qu'un téléviseur soit installé en salle à manger car tout le monde ne pourrait pas la voir. Ils apprécieraient de la musique avant et pendant le repas. Chansons et musiques anciennes, accordéon... sans que le son ne soit trop fort.

Un groupe de résidents indique que le sens du service à table (à savoir, un jour on commence à l'entrée, le lendemain dans le fond de la SAM) n'est pas toujours respecté.

Le Directeur indique que ce point sera revu avec l'infirmière coordinatrice.

La tisane du soir est servie trop sucrée. Les résidents préféreraient qu'elle soit servie sans sucre et que chacune sucre à son goût. Cette remarque a été formulée en lien avec l'intervention autour de l'hygiène bucco-dentaire.

Le Directeur indique que ce point sera revu avec l'équipe de cuisine.

Après le repas, certaines personnes attendent longtemps avant d'être raccompagnées dans leur espace de vie. Les résidents s'interrogent sur la priorisation et demandent si les personnes ayant des besoins médicaux ne devraient pas être privilégiées.

Le Directeur indique que l'équipe soignante a une vigilance sur ce point. Que les dispositifs mobiles (type oxygène) sont surveillés et qu'en cas de problème, la personne est accompagnée en priorité.

Concernant les repas des invités, les résidents indiquent que la réservation 8 jours à l'avance semble un peu longue et qu'elle ne permet pas la spontanéité.

En complément, un résident s'exprime sur l'amplitude horaire trop courte de ce temps de repas qui ne peut durer que de 12h à 14h. Il souhaiterait que le temps de repas puisse se prolonger.

Le Directeur précise que la demande de réservation 8 jours à l'avance est liée à l'organisation de la cuisine. Il est nécessaire d'anticiper le nombre de repas afin de pouvoir commander les bonnes quantités. Le nombre de personne pouvant participer est quant à lui limité par la place disponible au sein de l'établissement et les capacités de production de la cuisine. Concernant l'amplitude horaire, le Directeur précise qu'elle est liée aux contraintes de fonctionnement de l'établissement. Il rappelle que le dispositif de repas accompagnant est présent afin de permettre aux résidents dont la mobilité est altérée de recevoir leurs proches.

L'accompagnement des résidents par leurs proches vers un restaurant extérieur est encouragé et permet de bénéficier de plus de latitude. Il est rappelé que l'organisation de rassemblement plus important est possible, avec demande préalable auprès de la Direction et que des espaces de l'établissement peuvent être mis à disposition des résidents dans ce but (cantines et salle de réunion durant les week-ends).

Les résidents s'expriment favorablement concernant le service hôtelier et l'entretien des locaux.

Ils indiquent que l'accès à la terrasse n'est pas identifié pour tout le monde. Une représentante des familles indique qu'elle a profité de cet espace cette année et qu'elle y a accompagné plusieurs résidents. Les représentants des professionnels et de l'animation s'interrogent sur la mise en place d'une signalétique. Le Directeur indique que ce point sera étudié et qu'une communication sera adressée aux familles au moment où ce lieu sera exploitable.

Les résidents souhaiteraient la présence d'un(e) soignant(e) dans chaque étage durant l'après-midi car parfois tous(tes) les soignants(es) prennent leur pause en même temps. Le Directeur précise que poster un agent à chaque étage pour toute l'après-midi n'est pas réalisable mais que les pauses doivent être échelonnées. Un rappel sera réalisé par l'infirmière coordinatrice dans ce sens.

Concernant les soignants, les résidents souhaiteraient aussi une présence infirmière plus importante le WE.

Le Directeur demande quelle serait la justification de cette présence, les résidents expliquent que cette présence serait rassurante.

Le Directeur indique qu'il comprend cette demande mais à ce jour, l'organisation infirmière répond au niveau de soins dans l'établissement et la permanence est assurée par le personnel aide-soignant présent 24h/24. Ces professionnelles sont en capacité d'alerter les services d'urgences si nécessaire.

Lorsque les résidents sont installés sur les paliers, ils n'ont pas de système d'appel identifié. Certains accompagnent la personne demandeuse dans sa chambre pour pouvoir appeler. Ceci amène les résidents à se questionner à ce sujet.

Le Directeur indique que la mise en place d'un système d'appel sur les paliers est techniquement réalisable mais un questionnement est soulevé sur l'opportunité d'un tel système. Les résidents peuvent appeler depuis leur chambre où depuis les toilettes présentes sur chaque palier. Concernant le fait de accompagner un résident dans sa chambre, le Directeur indique qu'il faut simplement considérer le souhait de la personne accompagnée. Si celle-ci le souhaite et qu'un autre résident peut le faire sans risque, cela ne pose pas de problème. Si toutefois le résident à qui ceci est demandé a un doute, il est préférable de se rapprocher de l'équipe soignante.

Les résidents demandent s'il serait possible d'avoir une seconde pédicure dans l'établissement pour que les résidents puissent choisir. Le Directeur indique que ce type de prestation est au libre choix de chacun et que les résidents peuvent appeler d'autres professionnels. La difficulté concerne majoritairement les refus de déplacement de ces professionnels.

Les résidents demandent si un ophtalmologue pourrait se déplacer dans l'établissement. Le Directeur indique que ce déplacement est difficilement envisageable pour ce type de médecin qui a besoin d'équipements techniques volumineux. Il rappelle que plusieurs opticiens peuvent intervenir dans l'établissement. Ceux-ci peuvent également réaliser un examen de la vue et modifier la correction si l'ordonnance n'est pas trop ancienne.

Les résidents possédant un téléphone mobile évoquent des problèmes récurrents de connexion. Ils demandent si une amélioration est envisageable. Le Directeur indique que le réseau mobile ne dépend pas de l'établissement. Il précise également qu'il existe des dispositifs permettant de passer par le réseau Wifi de l'établissement pour passer des appels. Le Directeur informe le conseil de la possibilité pour chaque résident de bénéficier d'un raccordement à la fibre optique à sa charge.

Durant la réunion de préparation, il a été évoqué l'utilisation du service de Transport solidaire géré par le Centre socioculturel de Bressuire. Un questionnement s'est posé sur la nécessité de communiquer sur ce service. Le Directeur indique qu'une communication est possible mais doit comprendre toutes les solutions de transport existante afin de ne pas favoriser un opérateur par rapport aux autres.

Concernant les activités, les résidents demandent l'organisation d'un concours de belote interne et plus de lotos. Concernant la médiation animale, après 9 mois de fonctionnement, les résidents aimeraient que le contenu change. Le Directeur indique que ces éléments seront gérés par l'animatrice.

Depuis la réouverture de l'épicerie de la commune, quelques personnes (6) seraient intéressées par un accompagnement ponctuel. Le Directeur indique que cet accompagnement peut être réalisé à la demande. Les représentants des familles indiquent qu'ils peuvent également accompagner des résidents qui le demandent.

Il a également été discuté une possible évolution des espaces. Cette évolution impacterait le salon funéraire de l'établissement. Quelques résidents (3) disent que c'est bien comme c'est maintenant. D'autres n'expriment pas vraiment d'avis....

## **5. Expression des représentantes des familles**

La représentante des familles de l'unité protégée indique qu'une majoration de la présence de kinésithérapeute améliorerait l'autonomie des résidents. Le Directeur précise que ces professionnels sont rares et que malheureusement les soins sont priorités. Il serait en effet souhaitable d'avoir plus de temps de kiné mais ceux-là sont indisponibles. Il indique également que des séances d'activité physique adaptée sont en place au sein de l'établissement afin de compenser partiellement ce manque.

Une représentante des familles de l'hébergement classique indique que pour améliorer l'attente des résidents aux ascenseurs, il pourrait être installé un écran diffusant un film calme et elle propose de mettre à disposition une vidéo des fonds marins afin de répondre à cet objectif. Le Directeur indique que cette installation serait techniquement compliquée et qu'il convient de demander aux résidents s'ils le souhaitent.

L'aménagement de l'accueil est ensuite évoqué. Le Directeur indique qu'un groupe sera mis en place afin de définir les évolutions souhaitées pour ce lieu. En l'état actuel des modifications de cloisonnement ne seront pas possibles. Il sera toutefois envisageable de changer le mobilier et de réaliser de la décoration.

Les représentants des familles indiquent que suite à la demande formulée lors de la dernière séance du CVS, certaines sont disponibles afin d'accompagner des résidents au cinéma.

La durée de cette réunion, de 15h00 à 17h45, malgré le temps consacré, n'a pas permis de laisser la parole pour une expression des équipes de l'EHPAD. Plusieurs résidents ont quitté l'assemblée avant la fin de la réunion.

Il conviendra d'en tenir compte pour la tenue des prochaines séances.